

Synthèse



« LA RÉGION CHEF DE FILE POUR UNE COORDINATION NÉCESSAIRE DES POLITIQUES JEUNESSE »

Contexte

Le CESER Grand Est a souhaité s'autosaisir, de la question du rôle du Conseil régional dans la mise en place d'une politique régionale de Jeunesse. La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et citoyenneté mentionne sa position en qualité de chef de filât pour coordonner les politiques Jeunesse à l'échelle de la région.

Le Conseil régional a choisi de cibler les 15-29 ans pour sa politique jeunesse, soit 1 million de personnes sur les 5,5 millions d'habitants que compte la région.

Le CESER Grand Est propose au Conseil régional Grand Est de tendre vers davantage de transversalité dans la mise en oeuvre des politiques publiques. Si les documents stratégiques (SRADDET, CPRDFOP, SRDEII, SRESRI...) permettent de partager une vision des enjeux sur plusieurs années, il est important de les adapter à l'évolution des contextes et d'évaluer les actions réalisées ou non régulièrement. La crise sanitaire a mis à plat les certitudes et a pointé les fragilités de notre société. Cela nécessite donc d'adapter les politiques publiques.

Constats

Les bénéficiaires des actions en faveur de la jeunesse sont essentiellement des lycéens notamment pour la carte « JEUN'EST » (seulement 180 000 jeunes sur 1 million) ou encore les jeunes suivis par l'une des 44 missions locales. Les plus de 25 ans ne profitent pas beaucoup de l'offre régionale existante et peu d'actions sont mises en place spécifiquement en leur direction.

L'offre régionale n'est pas accessible sur l'ensemble du territoire ; des disparités géographiques alimentent les inégalités. Là aussi, le Conseil régional doit garantir à tous la possibilité de bénéficier de l'offre.

Les moyens financiers des collectivités locales sont de plus en plus contraignants. La baisse des dotations les fragilise et limite les marges de manœuvre. De plus, la crise sanitaire liée à la COVID19 les a obligées à engager des dépenses non prévues initialement avec des recettes moindres du fait de la fermeture des équipements, de la restauration scolaire...

Aujourd'hui, toutes les collectivités peuvent mettre en place des actions en faveur de la jeunesse. Ces dernières années avec les différentes réformes territoriales, les conseils régionaux et les intercommunalités (Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine et Métropole) prennent une place particulière.

Les acteurs de la jeunesse travaillent dans des conditions instables financièrement, même si certaines d'entre elles bénéficient d'une convention pluriannuelle de financement. Il y a également des réponses à apporter à la précarité des contrats avec lesquels les professionnels agissent en sécurisant aussi leurs parcours. La formation professionnelle des acteurs (animateurs, éducateurs...) est un sujet qui mérite aussi une attention particulière en raison de l'évolution de notre société et des modes d'intervention renouvelés.

Les chiffres sur la situation de la jeunesse en France (non-recours, chômage, pauvreté...) sont alarmants. A l'heure de l'individualisation des parcours, la jeunesse doit être accompagnée pour qu'elle puisse gagner en autonomie. Les entreprises ont subi de plein fouet les effets de cette crise sanitaire. Des moyens supplémentaires ont été mis en place dans le cadre de Business Act pour les soutenir. La jeunesse bénéficie aussi d'une attention particulière ; des aides sont mises en place : faciliter l'accès à un stage, à un apprentissage ou à un emploi. L'Etat a également intégré dans le plan relance, une part importante de propositions pour les jeunes.

Préconisations

- Réaliser un diagnostic précis des politiques jeunesse et de la situation de la jeunesse sur la région et accompagner les territoires dans l'ingénierie,
- Mettre en place une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour mieux coordonner les différents échelons des politiques Jeunesse pour traiter des thématiques suivantes : favoriser l'accès à un logement autonome, lutter contre la fracture numérique, lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux droits, prendre en compte la jeunesse invisible dans les politiques publiques,
- Développer et mettre en place des outils permettant une coordination efficace des acteurs,
- Faire vivre un véritable « dialogue structuré » à l'échelle régionale pour renforcer les espaces d'échanges et impliquer directement les jeunes. Le Conseil régional pourrait faciliter cette mise en cohérence des politiques publiques et les rendre plus lisibles et visibles.

Le Conseil régional Grand Est a stabilisé sa politique jeunesse depuis la fusion des anciennes régions. Il convient aujourd'hui de la consolider en favorisant davantage l'implication des collectivités, des associations et de la jeunesse dans sa mise en œuvre. Si la collectivité ne peut pas à elle seule répondre à toutes les attentes et tous les besoins de la jeunesse (sport, culture, loisirs...), elle doit jouer un rôle important de coordonnateur des politiques infrarégionales.

L'objectif est d'impulser une dynamique pour tendre vers plus de mutualisation des moyens entre les différentes collectivités, mais aussi d'orienter et mettre en débat les politiques publiques à mettre en place en priorité. De plus, le CESER Grand Est recommande fortement la pratique d'une évaluation des politiques publiques (ex ante, itinere et ex post).

Celle-ci doit se mettre en place progressivement et s'ancrer dans les pratiques de la collectivité. (cf : avis du CESER Grand Est du 16 novembre 2017).



Marc PHILIBERT
Président de la
commission



Jean-Luc HUMBERT
Rapporteur de la
commission